040	UTBM service communication	Site web Educpros.fr	Mercredi 2 février 2011
		Grandes écoles	fusion - UTT - UTF - UTC - pôle de compétitivité - grand établissement

## L'UTT et l'UTBM se rapprochent pour créer une université de technologie de France

L'UTBM (université de technologie de Belfort-Montbéliard) et l'UTT (université de technologie de Troyes) ont décidé de se rapprocher pour constituer le noyau d'une UTF (université de technologie de France). Le conseil d'administration de l'UTBM a approuvé ce projet en décembre 2010 et celui de l'UTT l'a validé en janvier 2011. .

La voie est désormais libre pour que les deux établissements élaborent leur future structure commune. Ils soumettront leur projet aux autorités de tutelle dans les prochains mois

## Gagner en compétitivité à l'international

Christian Lerminiaux, directeur de l'UTT et administrateur provisoire de l'UTBM, veut créer une université de technologie plus visible sur la scène internationale et de dimension comparable à la concurrence internationale, notamment des pays du Nord de l'Europe. « Le rapprochement de nos deux établissements est un premier pas, mais un pas important, vers une entité française capable de parler d'égal à égal avec les universités technologiques connues et réputées comme celles de Delft, Munich, Copenhague ou Lausanne », explique-t-il.

## L'UTF pourrait voir le jour en janvier 2012

En l'état actuel, une structure regroupant les deux écoles représenterait 5.000 étudiants, 1.000 diplômés par an, 390 enseignants-chercheurs et 80 millions d'euros de budget annuel. L'UTF conserverait les sites actuels de Troyes et de Belfort-Montbéliard, avec des spécialisations au niveau de la recherche. Un changement de nom pour l'UTT et l'UTBM n'est pas encore envisagé. « C'est une question de marketing, nous travaillons dessus », confie Christian Lerminiaux.

L'UTC (université de technologie de Compiègne), troisième université de technologie française, n'a pas jugé bon de travailler tout de suite sur le rapprochement. « Mais elle n'a pas écarté la question », précise Christian Lerminiaux.

Marie-Anne Nourry

02.02.11